

NON À LA RETRAITE PAR POINTS

Fin 2017, Monsieur Macron aka le « *Président des riches* » a nommé un « *Monsieur Retraites* » : Monsieur Delevoye. Celui-ci travaille sur un projet de loi pour 2019 qui supprimerait les régimes actuels de retraite et les remplacerait par un « *Système universel par points* ».

La retraite par POINTS, c'est la fin du montant de pension garanti.

Le montant de la pension ne sera connu qu'au moment du départ en retraite

Actuellement, les salarié·e·s peuvent s'adresser à la CARSAT, ou à leur régime particulier, pour connaître quel sera le montant définitif de leur pension de base. **Il s'agit d'une retraite à prestations définies.**

Le montant de cette pension est calculé en partant du salaire perçu (*la moyenne des 25 meilleures années pour le régime général, l'indice des 6 derniers mois pour la Fonction publique...*).

Avec la bascule vers un système par points, la seule certitude sera le niveau de cotisation pour acquérir des points. **Le montant de la pension ne sera connu qu'au moment du départ en retraite**, en découvrant la **valeur des points définie annuellement par le gouvernement**. Valeur du point qui variera selon les données économiques et démographiques, l'espérance de vie, etc.

Les salarié·e·s retraités se retrouveront avec une pension amputée et/ou être contraints de partir plus tard à la retraite.

Partons de l'exemple imaginé par « Le Monde ». Un salarié ayant cotisé 1000 points, pourrait s'attendre à une pension de 1250€ (=1000 x 1,25€). Mais si le gouvernement décide d'abaisser la valeur du point de 1,25€ à 1€ (en prétextant que le nombre de retraités augmente) ... Alors la pension promise passe de 1 250€ à 1 000€.

La retraite par POINTS, c'est la fin des droits collectifs s'appliquant au montant de la pension.

Actuellement, les régimes de retraite intègrent des droits collectifs, qui peuvent majorer la pension :

- Droit à une pension minimale ;
- Droits collectifs pour tenir compte de la pénibilité (*par exemple, pour les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, ayant la catégorie dite active dans la CNRACL*) ;
- Droits collectifs pour la maternité : Actuellement des majorations sont attribuées liées à la maternité et à la naissance des enfants ;
- Droits collectifs pour les veufs et les veuves. Il s'agit en particulier des pensions de réversion, qui font l'objet de déclaration menaçantes et contradictoires.

Concernant ces droits collectifs, Monsieur Delevoye affirme : « *cela représente aujourd'hui 20% du volume des retraites, soit 60 milliards d'euros. Mais il faut clarifier et déterminer la nature du financement* » (interview dans le journal « Aujourd'hui » du 31 mai 2018).

La menace est à peine masquée : La retraite par points sera l'occasion d'amputer les retraites de 60 milliards d'euros correspondant à ces droits. Les employeurs doivent déjà se frotter les mains : ils pourraient garder dans leurs poches, une partie de notre salaire versée en cotisation retraite.

Avec le régime universel par points, que Macron appelle « égalité », des dizaines de régimes particuliers, résultat de combats et de conquies des travailleurs, disparaîtront. C'est le cas de la caisse des cheminots, du régime des énergéticiens, de la CNRACL, du Code des pensions civiles et militaires concernant plus de 2 millions de fonctionnaires d'Etat, etc.

La retraite par POINTS, c'est la fin des régimes particuliers.

Autrement dit tous les salarié·e·s seraient tirés vers le bas, avec perte de leurs droits. Pour 5 millions de fonctionnaires ce serait la fin du calcul de la pension sur le salaire des 6 derniers mois.

Quand Macron parle « égalité », c'est tous égaux dans la précarité.

Retraites attaquées depuis 25 ans

Toutes les réformes des retraites, depuis 25 ans, ont retiré des droits aux salarié·e·s, du public et du privé, ont allongé les durées de cotisations nécessaires, ont baissé les pensions, ont obligé les salarié·e·s à retarder leur âge de départ : les mesures Balladur de 1993 qui ont frappé les salarié·e·s du privé, la réforme de 2003 qui a fait sauter les 37,5 annuités, la réforme de 2010 qui a repoussé l'âge de départ, etc.



Tout comme le patronat, le gouvernement utilise comme prétextes « l'égalité » et l'harmonisation pour retirer des droits et niveler vers le bas. Chaque recul pour les salarié·e·s du privé a été suivi de reculs pour les salarié·e·s du public et vice versa.

Avec la retraite par points, tous les salarié·e·s, tous les pensionnés seront perdants.

C'est pourquoi, nous devons tous ensemble nous battre :

- ✓ **Contre le projet Delevoye-Macron de retraite par POINTS !**
- ✓ **Contre la baisse généralisée des pensions**
- ✓ **Pour le maintien et amélioration des régimes existants**

Il faut bloquer ce projet destructeur

- **Pour regagner nos droits à la retraite**, en exigeant l'abrogation de toutes les mesures régressives prises ces 25 dernières années contre nos retraites.
- **Pour assurer un niveau de pension** d'au moins 75% du revenu net d'activité pour une carrière complète après compensation des temps partiels subis et des périodes non travaillées subies par les femmes.
- **Pour garantir la possibilité de départ à 60 ans au plus tard** (avec maintien des dispositions plus favorables).